

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 2 septembre 2011

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : M. Claude GIRARD, M. Hubert PELLETEY, Mme Marie-Claire DEBUISSON, M. Jean-Paul MORGEN, M. Marc LAUDIE (arrive à 20h45mn au point 2 de l'ordre du jour), M. GEHANT Pascal, M. Gilles COURBOT, M. Norbert JOMARD, M. Jean-Pierre MONDOLONI, M. Guy BARRALON.

Absents, excusés :

M. Christophe MONPOINT,
M. Michel GARCIA.

Secrétaire de séance : M. Hubert PELLETEY

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du PV de séance de conseil du 27 juillet 2011
- 2 - Personnel périscolaire: renouvellement de contrat
- 3 - Classement voiries communales
- 4 - Retrait de délibération: emplacement réservé No 7 du POS
- 5 - Forêts: coupe hiver 2011/2012 Bromont, choix du bûcheron
- 6 - Travaux sur les ponts communaux – Demande de Subvention
- 7 - Renouvellement CEJ (Contrat enfance jeunesse)
- 8* – Syndicat de l'Autruche - procédure de dissolution du syndicat
- 9* - Informations et questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint.

Monsieur Hubert PELLETEY est nommé secrétaire de séance.

*Suite à un courrier reçu le 30 août 2011, du Président du Syndicat de l'Autruche concernant la procédure de dissolution du syndicat, le Maire propose d'insérer ce point et de modifier l'ordre du jour du conseil :

8 - dissolution du Syndicat de l'Autruche

9 - informations et questions diverses.

A l'unanimité le Conseil accepte cette modification.

1 - Approbation PV de la séance du 27 juillet 2011

Le Maire soumet au vote le procès-verbal de la dernière séance.

A l'unanimité le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 27 juillet 2011 tel qu'il a été présenté.

2 - Personnel périscolaire: renouvellement de contrat

Le Maire expose : suite à l'augmentation des effectifs scolaires en septembre 2010, un contrat à durée déterminé a été mis en place l'an passé avec un agent d'animation (pour renforcer le personnel) de 11h30 à 13h30 les jours scolaires. Les effectifs n'étant pas en baisse, si l'on veut maintenir le même service, il est nécessaire de le renouveler pour cette année scolaire 2011-2012.

M. Hubert PELLETEY confirme cette hausse des effectifs à savoir :

50 enfants sont inscrits pour les repas et 110 pour le transport scolaire.

A l'unanimité, le Conseil décide de renouveler le contrat à durée déterminée pour l'agent d'animation, dans les mêmes conditions que l'an passé, durant les jours scolaires de 11h30 à 13h30.

3 – Classement voiries communales

Le Maire expose : En décembre 2010, le Conseil a décidé l'incorporation de la voirie du lotissement du Bromont, représentant 300 ml dans la voie communale. Suite à la demande de la DDT (Direction Départementale des Territoires), la délibération ne suffit pas, il est nécessaire de valider l'ensemble du tableau des voiries communales d'une longueur de 6 194 mètres linéaires.

A l'unanimité, le Conseil approuve le tableau de classement des voies communales représentant une longueur totale de 6194 mètres linéaires.

4 – Retrait de délibération: emplacement réservé No 7 du POS

Le Maire expose : suite à la délibération prise en date du 27 juillet 2011 ayant pour objet :

- de retenir, un emplacement réservé n° 7, une emprise de 50 % sur les parcelles ZB449-134-300-440 jusqu'à la parcelle 296
- d'interdire les permis d'aménager ne respectant pas cette emprise sur chaque terrain concerné.

La Préfecture ayant le contrôle de légalité, nous demande de bien vouloir retirer cette délibération illégale, portant atteinte au droit de propriété, seule une modification de document d'urbanisme le permet.

A l'unanimité, sur demande de M. le Préfet, le Conseil décide de retirer cette délibération en date du 27 juillet 2011.

5 - Forêts: coupe hiver 2011/2012 Bromont, choix du bûcheron

Le Maire expose : la commission forêts s'est réunie pour examiner les offres pour la coupe programme 2011/2012 au Bromont, représentant 350 m³ en bois de chauffage (en majorité du chêne) et 300 m³ pour les grumes.

M. Jean-Paul MORGEN informe le Conseil que suite aux propositions de tarifs reçues, la commission propose de retenir le devis présenté par M. Zeller ; le prix se monte à 28 € le stère livré en mètre et 6 € pour le sciage. A ces tarifs il faut ajouter la part retenue par la commune de 7€.

Le bois de chauffage scié et livré sur place permet aux habitants non équipés pour débiter du bois et pour le transporter, de pouvoir bénéficier d'un prix préférentiel. Selon les commandes de stères par les habitants, la coupe pourra être scindée en deux exploitations, les parcelles 5-6-7 dans un premier temps et l'hiver prochain 2012-2013 la parcelle 8.

Le Maire soumet la proposition de la commission forêts pour retenir M. ZELLER pour l'exploitation de bois façonné (abattage, façonnage, débardage et livraison) pour la coupe de l'exercice 2011/2012 sur les parcelles 5-6-7 et 8 au Bromont.

A l'unanimité, le Conseil décide de retenir l'offre du bûcheron M. ZELLER pour l'exploitation en bois façonné, pour la coupe 2011/2012 au Bromont et de passer commande pour le volume retenu après consultation des habitants.

Sur la parcelle 18 : l'ONF suggère à la commune un dégagement de la plantation au croissant, les jeunes plants sont étouffés par des fougères de près de 2 mètres. Le devis présenté par ONF pour ces travaux sylvicoles s'élève à 451,96 € TTC.

Le Maire soumet au Conseil la proposition de la commission forêts pour effectuer les travaux de dégagement par l'ONF pour un montant de 451,96 € sur la parcelle 18 pour éviter l'étouffement des jeunes plants.

A l'unanimité, le Conseil décide d'engager ces travaux de dégagement sur la parcelle 18 par les services de l'ONF pour 451,96 € TTC.

6 - Travaux sur les ponts communaux – Demande de Subvention

Le Maire expose : dans le cadre de l'ATESAT, la DDT nous a averti de problèmes sur les ponts, rue Courtot et rue de la Chaussée, celui de la rue Courtot étant fortement dégradé.

Suite à notre demande, des spécialistes sont venus effectuer des contrôles, nous avons sollicité des devis pour prévoir les travaux en 2012.

Le Maire laisse la parole à Marie-Claire DEBUISSON qui était sur place lors des contrôles pour présenter les différents devis formulés par l'entreprise RICHERT, spécialisée dans les réparations d'ouvrage.

Mme Debuisson expose :

Le pont situé rue Courtot est à refaire en totalité, les travaux sont estimés à 38 174,52 € TTC

Le pont rue de la Chaussée, la voûte est à reprendre en totalité, les travaux sont estimés à 17 641,00 € TTC.

Concernant les travaux d'étanchéité du Lavoir situé rue du Vieux Lavoir, il est nécessaire d'injecter de la résine, un devis est présenté pour 3 500,96 € TTC (l'entreprise met à disposition une équipe de deux compagnons pour effectuer ces travaux très spécifiques).

Le Maire propose au Conseil d'engager ces travaux en 2012 et demande l'autorisation aux conseillers de solliciter des subventions parlementaires et départementales au taux maximum.

A l'unanimité, le Conseil :

décide d'engager les travaux de réparation et de réfections en 2012, à savoir :

- reprise en totalité du pont situé rue Courtot
- reprise en état de la voûte du pont situé rue de la Chaussée
- réparation des fissures sur le lavoir

et autorise le Maire à solliciter des subventions parlementaires et départementales au taux maximum pour la totalité des travaux.

7 - Renouveaulement CEJ (Contrat enfance jeunesse)

le Maire expose : le contrat avec la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), qui nous permet de financer une bonne partie du périscolaire et ALSH, arrivait à terme fin 2010.

Pour assurer les services offerts et recevoir les financements correspondants, il est nécessaire de renouveler ce contrat pour une durée de 3 ans.

M. Hubert PELLETEY rappelle que l'aide apportée par la CAF ne peut se faire que si le contrat est renouveler. Il rappelle que cette aide financière est estimée à environ 30 000,00 €, ceci en fonction du nombre d'heures de participation des enfants, en fonction des activités proposées et des services proposés par la municipalité....

Pour les trois prochaines années, il est estimé que la fréquentation du périscolaire et ALSH augmentera de 10% par an, cette augmentation est calculée en heures de présence.

La convention doit être signée avec la CAF courant octobre 2011.

A l'unanimité, le Conseil décide de renouveler la convention Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF pour une durée de 3 ans.

8 - Syndicat de l'Autruche - procédure de dissolution du syndicat

Le maire expose : suite à la procédure de dissolution du syndicat de l'Autruche, les communes membres du syndicat doivent se prononcer sur les conditions dans lesquelles ce dernier est liquidé (demande du Préfet).

Lors de la réunion entre les délégués des communes, il a été proposé de répartir les biens au prorata de la population de chaque commune membre du syndicat.

A l'unanimité, le Conseil décide de partager les biens, le patrimoine du syndicat au prorata de la population de chaque commune membre du syndicat.

9 –Informations et questions diverses

Associations et mise à disposition de la salle communale

Le Maire rappelle que le CAD est en cours de dissolution.

Il signale que trois associations ont leur siège sur la commune il s'agit :

TEXAS DANCER'S DENNEY : danse de country

ADLCR Association Denneysienne de Loisirs Créatifs et Récréatifs : danse de Salon

AFL Association Laïque Familiale : gym douce

Chaque association a souhaité que la commune mette la salle à leur disposition, en fonction des activités et des créneaux disponibles. Une convention de mise à disposition de locaux communaux devra être conclue avec la commune. Un planning sera tenu à jour, en fonction des demandes.

Recours Néolia contre le refus de permis d'aménager Pré de Gill

Courant août, Néolia a engagé au procédure au tribunal administratif pour refus du permis d'aménager intitulé Prés de Gill. Maître PILATI, désigné par les Assurances CIADE, défendra la commune dans cette affaire. Les frais juridiques seront pris en charge par la CIADE.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 heures 35 mn.

Il laisse la parole aux personnes présentes dans la salle.

**Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations.
Ce registre peut être consulté en mairie**